



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 16-10-2025 /

Dossier complet le : 31-10-2025 /

N° d'enregistrement : 007027/KK P

1 Intitulé du projet

ECOMMOY PV

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ECOMMOY PV

Raison sociale

SAS

N° SIRET

94043648800016

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DEBONNET

Prénom(s)

Mathieu

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur la commune de ECOMMOY dans le département de la Sarthe (72). L'activité principale de cette exploitation est l'élevage bovin lait avec transformation fromagère. La réglementation en vigueur demande un suivi et des contrôles réguliers de l'installation agrivoltaïque. Le premier contrôle post-installation a lieu dans la sixième année de mise en service, puis tous les 5 ans (tous les 3 ans pour les technologies non-éprouvées). L'objectif est de s'assurer du bon fonctionnement des installations et notamment du maintien de la synergie entre activité agricole et activité agrivoltaïque sur l'exploitation. Entre les contrôles réguliers, un suivi doit être mis en place pour collecter et transmettre certaines données à l'ADEME. Parmi ces informations demandées, la plupart concernent la production agricole (rendements, performances et qualité de la production, revenus engendrés, conditions agricoles de la production), mais aussi la production d'énergie réalisée par l'installation photovoltaïque.

4.2 Objectifs du projet

Le projet se situe sur la commune de ECOMMOY dans le département de la Sarthe (72). L'activité principale de cette exploitation est l'élevage bovin lait avec transformation fromagère. La réglementation en vigueur demande un suivi et des contrôles réguliers de l'installation agrivoltaïque. Le premier contrôle post-installation a lieu dans la sixième année de mise en service, puis tous les 5 ans (tous les 3 ans pour les technologies non-éprouvées). L'objectif est de s'assurer du bon fonctionnement des installations et notamment du maintien de la synergie entre activité agricole et activité agrivoltaïque sur l'exploitation. Entre les contrôles réguliers, un suivi doit être mis en place pour collecter et transmettre certaines données à l'ADEME. Parmi ces informations demandées, la plupart concernent la production agricole (rendements, performances et qualité de la production, revenus engendrés, conditions agricoles de la production), mais aussi la production d'énergie réalisée par l'installation photovoltaïque.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier de construction du projet s'étendra sur une période d'environ 6 à 10 mois et prévoit plusieurs phases : • La préparation du terrain (6 à 8 semaines) : semis de portance en amont si besoin, implantation base vie, pistes et chemins d'exploitation. • L'installation de la clôture. • Le terrassement des tranchées pour le passage des câbles et l'implantation des pieux d'ancrage des structures. Le linéaire et la largeur des tranchées seront optimisés autant que possible sur l'ensemble du projet • Le montage de l'infrastructure photovoltaïque : système de support et fixation des panneaux (4 à 6 semaines) • La pose et la connexion des câbles • L'implantation des bâtiments techniques (PTR et PDL) (2 à 4 semaines) : Les bâtiments techniques sont pré-équipés et pré-câblés en usine (transformateurs et les cellules HTA); • L'installation et le paramétrage des composants électriques (onduleurs) • L'installation et le paramétrage du système de surveillance • L'installation, la configuration et la connexion du poste de livraison • Une fois la livraison des composants nécessaires à la construction du parc effectuée, les déplacements sur le chantier des équipes travaux seront quotidiens.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Entretien : . La périodicité d'entretien de la végétation restera limitée et sera adaptée aux besoins de la zone. . Les haies paysagères/bocagères devront être taillées une fois par an.
Maintenance : . Visites de maintenance préventive par contrôle visuel, 2 fois par an .
Maintenance courante préventive, une fois par an . Maintenance approfondie réalisée en années N+5, 10 et 15 en intégrant le remplacement des pièces d'usures . Maintenance curatives exceptionnelles pour remédier à d'éventuelles pannes En dehors des interventions de maintenance programmées ou correctives, aucun personnel n'est en permanence présent dans le site. Démantèlement : --> La durée d'exploitation de l'ombrière est de 40 ans minimum. L'ensemble des installations est démontable (panneaux et structures métalliques) et les fondations peu profondes seront facilement déterrées. Les locaux techniques (pour la conversion de l'énergie) et la clôture seront également retirés du site. Le démantèlement durera 3 mois environ et est garanti par TSE.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire selon l'article R421-1 du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installée Surface projetée Surface des postes techniques et citerne Emprise au sol Hauteur maximale des panneaux Hauteur minimale des panneaux Nombre de modules Nombre de pieux battus Surface des pieux battus	(7,98, MWc) (3,34, ha) (228, m²) (3.36, ha) (5,00, metres) (0,50, metres) (12 376, unités) (1 666, unités) (30, cm²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de l'Oree de Berce Belinois. Le projet se situe en zonage Agricole.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF de type 1 la plus proche : «Cave de la Roche Monpetit» a 0,08 km L'enjeu lie a cette ZNIEFF de type 1 est faible car les especes susceptibles de frequenter la zone de projet pour leur alimentation exploiteront preferentiellement la zone humide au nord du site (evitee par le projet). ZNIEFF de type 2 la plus proche « Chataigneraies et bocage a vieux arbres entre le helinois et
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	l'APB le plus proche, « Combles et clocher de l'église de Marigne-Laille » se trouve a 2,8 km
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	24096 m ² de zone humide pédologique dont 8647 m ² de zone humide floristique ont été recensés sur la ZIP. La zone humide cumulée représente au total 24096 m ² soit 8% de la ZIP.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Pas de site inscrit à moins de 5km. Présence de 3 monuments historiques inscrits dans un rayon de 5km dont le périmètre de protection n'intersecte pas la ZIP. Le plus proche est à 510m de la ZIP: Château de Fontenailles.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les zones Natura 2000 les plus proches sont : - Site Natura 2000 ZSC « Chataigneraies a Osmoderma eremita au sud du Mans » (0,4 km) - « Vallee du Narais, foret de Berce et ruisseau du Dinan » (2 km)
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne genere pas d'eaux usees et ne consomme pas d'eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Concernant la faune et la flore, les impacts residuels du projet sont majoritairement negligeeables. Les impacts residuels les plus importants en phase travaux sont la destruction/ alteration de 387,62 m² de zones humides floristiques et pedologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les sites les plus proches sont les ZSC « Chataigneraies a Osmoderma eremita au sud du Mans » (0,4 km) et « Vallee du Narais, foret de Berce et ruisseau du Dinan » (2 km)
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Au total, 701 m² soit 0,0701 ha deviendront non exploitables du fait du projet. Cela represente 0,65 % de la surface totale de la parcelle agricole prevue pour l'implantation du projet, ce qui se situe bien en-dessous des 10% reglementaires demandes. Par ailleurs le taux de couverture sera de 28,2% pour les parcelles au nord et 28,7% pour celle au sud du projet.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La ZIP est concernee par les risques naturels : tempete, seisme (tres faible), retrait-gonflement d'argiles (moyen a fort). La commune beneficie d'un programme d'actions de prevention des inondations (PAPI_2022_0048). Seule une faible superficie de la ZIP a l'angle sud-est repose sur des sols potentiellement sujet a l'inondation de caves. Vis-a-vis du risque « feu de foret », la ZIP se trouve en
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires car il reste une exploitation agricole.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase travaux, des camions seront amenes a circuler sur le site. En phase exploitation, la circulation sera principalement liee a l'activite agricole comme actuellement.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux, le projet sera source de bruits, dus a l'activite de chantier et notamment des camions. En phase exploitation, le projet n'est pas a l'origine de nuisances sonores significatives.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	En phase travaux, le projet pourra etre source de nuisances olfactives ponctuelles tres faibles. En phase exploitation, le projet n'est pas a l'origine de nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet ne sera pas a l'origine de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	En phase travaux, les activites sont diurnes. Aucune emission lumineuse ne sera emise.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase travaux, le projet sera a l'origine d'emissions ponctuelles de polluants atmospheriques et de gaz a effet de serre, dus a l'activite de chantier et notamment des camions. Ces emissions seront negligeables. En phase exploitation, le projet n'aura pas de rejet dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet ne genere pas d'eaux usees ni d'autre effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	En phase travaux, les dechets engendres par le chantier seront tries et valorises dans les filieres adaptees. En phase exploitation le projet ne produira pas de dechets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Tourisme et loisirs : L'impact est FAIBLE au niveau du tourisme et concentre sur les circuits de randonnees proches avec de petites perceptions de la ZIP dans les trouees de vegetation Patrimoine protege : L'impact est NUL au niveau du patrimoine (isolement topographique du chateau de Fontenailles)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet rendra inexploitable 701 m ² de terrain, soit 0,65 % de la surface totale de la parcelle agricole prevue pour l'implantation du projet. Par ailleurs le taux de couverture sera de 28,2% pour les parcelles au nord et 28,7% pour celle au sud du projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Depuis 2021, 11 projets ont fait l'objet d'un avis de l'autorite environnementale dans un rayon de 5 km autour du projet (deux projets d'installations photovoltaïques, un projet de boisement de terres agricoles et 7 projets d'aménagement urbains) et un projet est en instruction. Avec l'application de l'ensemble des mesures d'evitement, de reduction et de compensation preconisees, la realisation du projet agrivoltaïque d'Ecommoy aura des impacts residuels majoritairement negligeables a faibles sur la biodiversite. La plantation de haies aura un impact positif sur la fonctionnalite du site. Les impacts sur l'eau et les nuisances sont tres faibles a negligeables et les impacts paysagers sont faibles. Aucun impact cumule negatif n'est donc a prevoir.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet prévoit plusieurs mesures d'évitement et de réduction: - E1 Mesure relative à la conception du projet et au choix des équipements - PP-E1 : Conservation de la végétation structurante du site de projet et ses abords - Mesures R1 à R4 : précautions pour les périodes de chantier - FF - R1 Adaptation de la période de travaux - FF - R2 Mise en défens des zones sensibles - FF - R3 Adaptation des clôtures pour le passage de la faune terrestre - FF - R4 : Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes - PP-R1 : Mise en discrétion des éléments techniques - PP-R2 : Mise en discrétion des accès et clôtures - PP-R3 : Plantations de confortement du caractère boisé et bocager - une mesure de compensation : - FF-C1 : Mise en place d'une zone humide compensatoire et des mesures d'accompagnement et de suivi : - FF - S1 Mise en place d'un suivi de chantier - PP-A1 : Entretien raisonné des haies plantées - PP-A1 : Acceptation sociale/ pédagogie Mesures relatives au paysage : - PP-E1 : Conservation de la végétation structurante du site de projet et ses abords - PP-R1 : Mise en discrétion des éléments techniques - PP-R2 : Mise en discrétion des accès et clôtures - PP-R3 : Plantations de confortement du caractère boisé et bocager - PP-A1 : Entretien raisonné des haies existantes et plantées - PP-A2 : Acceptation sociale/pédagogie

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a fait l'objet d'une analyse environnementale approfondie qui a permis d'identifier les enjeux locaux (habitats humides, flore, zones humides floristiques, zonages environnementaux à proximité). Dès la phase de conception, la séquence ERC a été appliquée afin d'éviter et de réduire les incidences potentielles. Le choix de l'implantation et des équipements (mesure FF-E1) a permis d'exclure les secteurs sensibles, notamment les habitats humides et les zones à enjeu fort. Des mesures complémentaires de réduction (mise en défens des zones sensibles - FF-R2, lutte contre les espèces exotiques envahissantes - FF-R4) viennent renforcer cette démarche. Ainsi, après application des mesures d'évitement et de réduction, aucun impact résiduel significatif n'est attendu sur les milieux naturels, la flore, la faune ou les zonages

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

MAIRAND

Prénom

Mickael

Qualité du signataire

Directeur d'Agence

À LE MANS

Fait le

13-10-2025

/



Signature du (des) demandeur(s)